



Rupture conventionnelle erronée

Par **LHOMME ARTOIS**, le **27/06/2017** à **18:14**

bonjour

Mon compagnon a signé une rupture le 09 juin 2017, il est notifié la date de fin du délai de rétractation en du 23 juin 2017. Nous nous sommes aperçu d'erreurs du montant d'indemnités (inférieur au droit) et de la date de la fin de rétractation. Nous avons également peur que l'employeur n'ait pas envoyé le formulaire à la Direccte. Par Précaution, nous voulons envoyer le formulaire mais il s'agit que d'une copie (seul justificatif donné par l'employeur)

Comment cela se passe-t-il (erreur et non envoi de l'employeur)

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/06/2017** à **19:32**

Bonjour,

La rupture conventionnelle ne serait de toute façon vraisemblablement pas homologuée par la DIRECCTE...